

AB CTIM
Société par actions simplifiée
au capital de 15 000 euros
Siège social : 27 rue Godefroy Cavaignac, 75011 PARIS
832 781 736 RCS PARIS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 28 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 28 juin,
A 10 heures 30,

La société LA REGIONALE BTP, Société par actions simplifiée au capital de 8 020 euros, ayant son siège social 27 rue Godefroy Cavaignac, 75011 PARIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 791 866 080 RCS PARIS,
Représentée par son , ,

Associée Unique de la société AB CTIM,

En présence de Monsieur Philippe AMET, Président non associé de la Société,

Étant précisé que Monsieur Emmanuel AGNEAUX, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société a été régulièrement informé des décisions devant être prises,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

Monsieur Philippe AMET, Président non associé a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ainsi que le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Ces documents ont été tenus, au siège social, à la disposition du Commissaire aux Comptes, à compter du 29 mars 2024.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023, le rapport de gestion du Président et le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels ont été adressés le 14 juin 2024 à l'Associée Unique.

II - A pris les décisions suivantes :

- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2023 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Décision relative au mandat des Commissaires aux Comptes en application de l'article L. 227-9-1 du Code de commerce,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associée Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associée Unique, sur proposition du Président de la Société, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 86 002 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	86 002 euros
------------------------	--------------

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur	180 796 euros
-------------------------------	---------------

Pour former un bénéfice distribuable de	266 798 euros
---	---------------

En totalité au compte « **report à nouveau** » qui s'élève ainsi à 266 798 euros.

TROISIEME DÉCISION

L'Associée Unique prend acte des conventions conclues pendant l'exercice écoulé par la Société, savoir :

Aucune convention nouvelle n'a été conclue pendant l'exercice écoulé.

Conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, ces conventions seront portées au registre des décisions de l'Associée Unique en annexe au présent procès-verbal. Elles ont été communiqués au Commissaire aux comptes.

QUATRIEME DÉCISION

Les mandats de Monsieur Emmanuel AGNEAUX, Commissaire aux Comptes titulaire, et de la SARL AUDITEC, Commissaire aux Comptes suppléant, étant arrivés à expiration, et après avoir constaté que la Société n'avait pas dépassé à la clôture de l'exercice deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant pendant les deux exercices précédant l'expiration des mandats, l'Associée Unique décide de ne pas procéder à la désignation de Commissaires aux Comptes.

CINQUIEME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associée Unique
Pour la société LA REGIONALE BTP

DocuSigned by:

FE7C7C38C9FE4DC...